

“La Mutualité chrétienne, une organisation sociale forte”

Le dimanche 3 décembre dernier, se tenait à Tour et Taxis la séance académique à l'occasion des 100 ans de la Mutualité chrétienne. Un anniversaire qui coïncide avec le départ à la prépension d'Edouard Descampe, Secrétaire général de l'ANMC. Un hommage tout particulier lui a été rendu devant une assemblée d'un millier de personnes.

Jean-Luc Dehaene :

“La mutualité doit promouvoir son rôle d'assureur social dans l'espace européen”



combien l'engagement de milliers de bénévoles contre l'individualisme constitue la force et la spécificité de la Mutualité chrétienne. Mais il a reconnu aussi que la concurrence croissante entre mutualités est interpellante car elle se place de plus en plus sur le terrain du marketing.

Le député européen a également invité les mutualités à regarder vers l'avenir. Un avenir qui se construira inévitablement dans un espace européen basé sur la libre circulation des personnes et des services. « Dans cet espace, on ne transposera pas notre système de santé comme tel. Nous devons absolument défendre le double rôle d'assureur social et de mouvement social que jouent les mutualités dans la sécurité sociale. Mais l'on devra tenir compte de la liberté de circulation des personnes dans l'application des législations. Et si l'on peut se réjouir que les soins de santé aient été sortis de la directive Bolkenstein sur les services, il est illusoire de croire que l'on échappera à une directive spécifique sur les soins de santé. Je plaide à ce propos pour que les mutualités adoptent une attitude créative et proactive plutôt que défensive », a conclu Jean-Luc Dehaene.

La concurrence croissante entre mutualités est interpellante car elle se place de plus en plus sur le terrain du marketing.

La séance académique a été introduite par Jean-Luc Dehaene, ministre d'Etat et député européen. Dans son discours, celui-ci a insisté sur l'importance du rôle des mutualités dans le champ des soins de santé. Un rôle d'assureur social bien entendu mais aussi un acteur de premier plan dans le service aux personnes et aux malades en particulier, et dans la promotion de la santé. Jean-Luc Dehaene a souligné

Rudy Demotte :

“L'avenir de la sécurité sociale est entre nos mains”

Rudy Demotte, Ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé, a tout d'abord adressé un vibrant hommage à Edouard Descampe, reconnaissant en lui « un homme de valeur au service des intérêts de la collectivité toute entière dans le domaine de la santé ». La plus belle preuve de cette reconnaissance est certainement la proposition que le ministre lui a faite de rester au cœur de l'action et de succéder à Michel Jadot au poste de Président du Conseil général de l'Assurance Obligatoire soins de santé.

Avec beaucoup de conviction et de détermination, le ministre a ensuite expliqué ses choix idéologiques et sa politique de gestion de la sécurité sociale, prouvant ainsi à ceux qui veulent détricoter notre système de protection sociale que celui-ci n'est pas impayable, contrairement à ce qu'ils prétendent.

« L'équilibre budgétaire de la sécurité sociale est assuré au moins jusqu'en 2010. L'avenir de la sécurité sociale est entre nos mains mais il n'est pourtant pas radieux pour autant. Tout d'abord, notre sécurité sociale ne rencontre actuellement pas tous les besoins sociaux de la population : perte d'autonomie, accessibilité de certains soins de santé, liaison plus étroite des allocations sociales au bien-être, pensions trop basses... pour ne citer que quelques exemples. Ensuite, le coût du vieillissement de la population est régulièrement revu à la hausse. Et les finances publiques nécessiteront encore de sé-

Par une politique volontariste et rigoureuse, nous pouvons maîtriser l'évolution du budget sans privatiser une partie de la couverture de nos soins de santé.

rieux efforts budgétaires pour réduire notre niveau d'endettement jusqu'à 60% du PIB.

Par ailleurs, toute velléité de communautarisation de tout ou partie de notre sécurité sociale n'est pas écartée, loin de là. Il faut aussi souligner que la politique de l'Union Européenne, essentiellement tournée vers la stabilité de sa monnaie et sa santé économique, conduit à la fragilisation des systèmes de protection sociale des Etats Membres (...).

Et de poursuivre : « Pour ce qui concerne spécifiquement les soins de santé, nous avons montré que, par une politique volontariste et rigoureuse, nous pouvons maîtriser l'évolution du budget sans privatiser une partie de la couverture de nos soins de santé, n'en déplaise à certains... Je formule donc le souhait de la poursuite d'une telle politique sous la prochaine législature fédérale, toujours avec le soutien actif des mutualités... ».



Edouard Descampe :

“Notre système de santé est l'un des meilleurs et des moins coûteux au monde”

« C'est un honneur pour moi de recevoir l'hommage lié à mon départ en même temps que la fête du centenaire de l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes », a dit d'emblée Edouard Descampe, Secrétaire général de l'ANMC, reconnaissant avoir eu la chance de participer activement au dernier tiers de ces cent années, pour une grande part avec Jean Hallet dont il a eu le plaisir d'être l'adjoint pendant très longtemps et « qui lui a tout appris », puis comme Secrétaire général pendant 13 ans. « La Mutualité chrétienne est à la fois une administration forte de la qualité de ceux qui y travaillent, performante - nous remboursons plus de 25 millions d'euros par jour - et un mouvement social important, capable de mobiliser bénévolement des milliers de personnes pour organiser la solidarité et aussi pour la vivre dans des actions concrètes ».

Edouard Descampe a insisté sur le caractère non marchand de la Mutualité et sur le fait qu'il est impossible d'organiser valablement un système de couverture santé en le faisant reposer sur les principes des assurances commerciales. « Leur logique est différente de celle des assurances



sociales : les primes sont proportionnelles non aux revenus mais aux risques. Et les risques de santé sont largement prévisibles : l'âge, les antécédents, le code génétique permettent aujourd'hui de prévoir de sélectionner les bons risques et de rejeter les mauvais ou de les faire payer plus. Dans le secteur de la santé, les compagnies d'assurances privées commerciales appliquent les recettes habituelles de privatisation des profits et de socialisation des pertes : segmentation des marchés, sélection des bons risques et rejet vers les systèmes publics des assurés en moins bonne santé.

« Seul un système généralisé et solidaire peut assu-

rer une couverture valable en matière de santé sans dualiser la médecine, sans précipiter les malades dans la misère mais aussi sans que les coûts de la santé ne deviennent excessifs », clamait avec force Edouard Descampe. « Contrairement à ce que l'idéologie dominante laisse croire, nos systèmes sont bien moins coûteux pour tous.

Aux Etats-Unis où aucune régulation d'ensemble n'existe, la part du PIB consacré aux dépenses de santé s'élève à 15% alors qu'elle est proche de 10% en Belgique où l'on n'est pas moins bien soigné (...). Tout le monde s'accorde à dire d'ailleurs que notre système de santé belge est l'un des meilleurs du monde en alliant qualité, accessibilité et coût raisonnable. Je ne pense pas que ce soit présomptueux de ma part de dire que la Mutualité chrétienne qui affine 44% de la population belge et est depuis cent ans aux premières loges de ce système, a joué un rôle dans ce succès ». Et Edouard Descampe de préciser que la Mutualité chrétienne a organisé en Belgique la solidarité en trois étages qui se complètent et se ren-

Seul un système généralisé et solidaire peut assurer une couverture valable en matière de santé sans dualiser la médecine.

forcent : le socle le plus important est celui de la solidarité dans le cadre de l'assurance obligatoire à laquelle les mutualités ont été associées après la seconde Guerre Mondiale. Vient ensuite la solidarité dans le cadre des services complémentaires qui vient préparer ou compléter l'assurance obligatoire. En troisième lieu vient l'engagement personnel bénévole qui a

donné naissance à la Mutualité chrétienne et se poursuit en son sein. « Je salue d'ailleurs l'implication personnelle désintéressée de dizaines d'administrateurs bénévoles et des centaines de membres de nos assemblées générales. Ils sont présents à nos côtés pour débattre des orientations à prendre, enrichir notre expérience sociale et contrôler la justesse de nos décisions », a dit Edouard Descampe avant de conclure : « Les défis du futur restent nombreux : la création d'une Europe sociale digne de ce nom, des financements collectifs solides et sûrs, une concertation qui respecte les libertés des uns et des autres mais qui peut aussi surmonter les corporatismes très présents parmi les acteurs de la santé. »

Marc Justaert :

“ Pour une solidarité la plus large possible ”



© Jean-Luc Flémal

Dans son discours, Marc Justaert, Président de l'ANMC, a tout d'abord défendu notre modèle de concertation sociale. « *La concertation sociale entre les organisations d'employeurs et les organisations syndicales est à la base de nos actuelles conditions de travail. Ce modèle est devenu le fondement de toute notre sécurité sociale et doit être maintenu comme tel. Ce même modèle de concertation, instauré entre prestataires de soins et mutualités, a également beaucoup influencé le développement de notre sécurité sociale. Ensemble, mutualités et organisations professionnelles de prestataires de soins définissent une bonne politique de santé à un prix raisonnable, aussi bien pour le patient que pour l'ensemble de la société, tout en garantissant une valorisation juste du travail des prestataires de soins. Ce système de concertation fonctionne de manière satisfaisante depuis près de 45 ans, et la Mutualité chrétienne continuera à promouvoir ce modèle.* »

La popularité d'une mutualité est, hélas, inversement proportionnelle à son application correcte des règles légales.

Marc Justaert a ensuite passé en revue les défis pour l'avenir.

« *La solidarité la plus large possible est une valeur que la Mutualité chrétienne a toujours défendue. Mais beaucoup s'interrogent : une assurance obligatoire maximale est-elle tenable à long terme ? Dans les prochaines années, les recettes des soins de santé progresseront moins rapidement et les dépenses seront plus élevées qu'aujourd'hui. Il faudra envisager des mesures d'économie efficaces sans mettre en danger la qualité et l'accessibilité de notre système. Les efforts du Ministre actuel, notamment en matière de maîtrise du budget des médicaments, sont remarquables. Mais plusieurs pistes encore peu explorées pourraient être les pièces maîtresses d'une bonne politique d'assurance maladie dans les prochaines années.* » Et le Président de l'ANMC de faire trois suggestions.

« *En premier lieu, il faut réduire les différences notables dans les pratiques médicales et dans le traitement de pathologies identiques car elles sont sources de dépenses non justifiables. Cela concerne par exemple, les examens de routine préopératoires chez les jeunes patients en bonne santé, la consommation de médicaments pour des patients du même âge dans des maisons de repos et de soins... L'application de directives uniformes, de trajets cliniques et un financement davantage forfaitaire*

peuvent générer d'importantes économies sans nuire à l'accessibilité ou à la qualité des soins », assure Marc Justaert.

Le Président de l'ANMC suggère aussi d'adapter l'offre de lits et de services hospitaliers aux besoins réels de soins et de veiller davantage à la qualité des soins.

« *La croissance du nombre de centres de dialyse rénale, de fécondation in vitro, de traitement de la douleur ou des pathologies cardiaques est devenue évidente, naturelle, tout comme l'augmentation du nombre d'instruments de diagnostic de haute technologie. Adapter l'offre aux besoins réels de soins implique d'adapter le financement actuel par prestation et la répartition des tâches par établissement afin de ne pas créer de favoritisme.*

Cet exercice d'équilibriste entre une trop forte concentration et une trop large répartition des soins de troisième ligne est très complexe et ne peut se baser uniquement sur un nombre d'habitants, des distances ou des facteurs économiques. »

Marc Justaert a terminé son discours en plaidant pour une plus grande responsabilité financière des mutualités. « *L'exécution correcte des règles de l'assurance obligatoire est essentielle pour utiliser de manière optimale les moyens issus de la solidarité, pour prévenir les abus et les frais injustement élevés, et pour permettre de traiter chaque assuré de la même manière. Mais aujourd'hui, il est pourtant contreproductif d'appliquer les règles de l'assurance maladie de façon conséquente. La popularité d'une mutualité est, hélas, inversement proportionnelle à son application correcte des règles légales.*

Il est symptomatique que les mutualités se profilent de plus en plus à travers leurs différentes offres d'avantages complémentaires, alors qu'elles devraient d'abord se profiler à travers leur métier de base, notamment la gestion et l'exécution de l'assurance obligatoire et le service à leurs membres. Pour maintenir une assurance maladie obligatoire basée sur la solidarité la plus large possible, tous les partenaires devront prendre leurs responsabilités et aborder ensemble les différentes problématiques. La MC est en tout cas, plus que jamais, prête à y travailler activement durant ce prochain siècle ! »